



22^{ème} GRAND PRIX DE LA GRANGE AUX ORMES

VENDREDI 23, SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 AOÛT 2019

REGLEMENT SPORTIF DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve est classée Grand Prix : **Catégorie 6 pour les Messieurs et 8 pour les Dames.**

Ce règlement complète le règlement général des Grands Prix.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Formule de jeu :

- Grand Prix :** Simple – Stroke Play sur 54 trous pour les Messieurs et les Dames
Cut après 36 trous, seront qualifiés 70 Messieurs et 15 Dames (et les ex-aequo)
- Trophée des Clubs :** Les 3 meilleurs index représentant le même club constitueront une équipe. Seront retenus les 2 meilleurs scores par tour réalisés pendant le Grand Prix.

VENDREDI 23 AOÛT - TOUR 1
SAMEDI 24 AOÛT – TOUR 2
DIMANCHE 25 AOÛT – TOUR 3

Conditions de participation :

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française licenciés de la FFGolf, à jour de leurs droits de jeu fédéraux ou aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité étrangère licenciés à une autre fédération reconnue et ayant fait enregistrer par leur club leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition et dont les index de jeu sont limités à :

- Messieurs 7.4
- Dames 11.4

Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Sauf pour les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames, ceci à la date de clôture des inscriptions.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Le club réserve 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index.

Inscriptions :

Les inscriptions se feront obligatoirement par écrit, accompagnées de la photocopie de la licence, et du règlement des droits d'inscriptions à l'ordre du Golf de La Grange aux Ormes avant le 9 août 2019 à 18H00. La liste des joueuses et joueurs retenus sera publiée sur le site du Golf le 17 août 2019.

Droits d'inscriptions :

- | | |
|---|-------|
| ○ Joueur adulte (né en 1993 et avant) | 100 € |
| ○ Joueur de 19 à 25 ans (1994 – 2000) | 50 € |
| ○ Joueur de moins de 18 ans (2001 et après) | 25 € |
| ○ Joueur adulte membre de la Grange aux Ormes | 45 € |
| ○ Joueur de moins de 25 ans membre de la Grange aux Ormes | 25 € |

Les droits d'engagement comprennent tous les tours de compétition ainsi que la partie de reconnaissance qui pourra se jouer entre le lundi 19 et jeudi 22 août 2019 sur réservation préalable auprès de l'accueil.

En cas de scratch à la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

Champ de joueurs :

Le champ de joueurs est limité à 156 dont 36 femmes et 15 wild cards maximum qui seront attribuées par la Ligue du grand Est qui les distribue en accord avec la commission sportive.

Départs :

1^{er} tour, départs effectués dans l'ordre croissant des index, du 1 et du 10.

2^{ème} tour, départs effectués dans l'ordre décroissant des index, du 1 et du 10

Cut à l'issue de 2^{ème} tour. Seront qualifiés les 70 meilleurs messieurs et ex-aequo ainsi que les 15 premières dames.

3^{ème} tour, départs effectués dans l'ordre inverse des résultats après les 2 premiers tours, du tee 1.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier les départs en cas d'intempéries empêchant le bon déroulement de l'épreuve.

Les heures de départs seront consultables sur le site internet du Golf à partir du jeudi 22 août à 12h, ou par téléphone au 03.87.63.10.62.

Marques de départs :

Série Dames : repères bleus / Série Messieurs : repères blancs

Départage :

En cas d'égalité de score pour la première place à l'issue du dernier tour, tant pour les messieurs que pour les dames, le départage se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou.

Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu au Club House à l'issue du 3^{ème} Tour dès connaissance et enregistrement des résultats.

Wild Card pour l'Open de la Mirabelle d'Or 2020 :

Le domaine de la Grange aux Ormes remettra au vainqueur du Grand Prix Messieurs une wild card pour l'Open de la Mirabelle d'Or 2020 ainsi qu'au 2^e et 3^e.

Comité de l'épreuve :

Hubert GANGLOFF, Président de l'Association sportive.

Yohann TATARD, Responsable Golf du Domaine de la Grange aux Ormes.

Raymond SOUCHAL, arbitre désigné par la Ligue.





**22^{ème} GRAND PRIX
DE LA GRANGE AUX ORMES**
VENDREDI 23, SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 AOUT 2019
BULLETIN D'INSCRIPTION A L'EPREUVE

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Licence N° : Index : Club :

Adresse :

Cp : Ville :

Mobile :

Email :

Droits d'inscriptions :

- | | |
|---|-------|
| <input type="radio"/> Joueur adulte (né en 1993 et avant) | 100 € |
| <input type="radio"/> Joueur de 19 à 25 ans (1994 – 2000) | 50 € |
| <input type="radio"/> Joueur de moins de 18 ans (2001 et après) | 25 € |
| <input type="radio"/> Joueur adulte membre de la Grange aux Ormes | 45 € |
| <input type="radio"/> Joueur de moins de 25 ans membre de la Grange aux Ormes | 25 € |

Les droits d'engagement comprennent tous les tours de compétition ainsi que la partie de reconnaissance qui pourra se jouer entre le lundi 19 et jeudi 22 août 2019 sur réservation préalable auprès de l'accueil.

A retourner au Golf de La Grange aux Ormes – rue de la Grange aux Ormes – 57155 MARLY
Tél : 03.87.63.10.62 / Email : info@grange-aux-ormes.com
Avant le 09 août 2019.

